

Réaménagement de la carrière de Saint-Nabor (67) Carrière de Wisches-Hersbach – Groupe Colas (67)

Mardi 21 mars 2017

Réaménagement de la carrière de Saint-Nabor

Au pied du Mont Sainte-Odile, le site des carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor, d'une superficie de 42 hectares, a été exploité de 1902 à 2002. Ce sont près de 40 millions de tonnes de matériaux qui ont ainsi été abattus. Des fronts presque verticaux, atteignant 80 mètres de haut sur Ottrott et 120 mètres sur Saint-Nabor.

Le Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) des carrières de Saint-Nabor et d'Ottrott, maître d'ouvrage, a missionné Antea-Atelier du paysage pour réaménager et mettre en sécurité le site dans une perspective de reconversion du site en parc paysager et botanique. En 2009, l'entreprise Eiffage, sur la base du cahier des charges établi, a eu en charge la réalisation du projet d'exploitation en carrières (minage, poussage, concassage), la commercialisation des matériaux et la logistique, tout en réalisant les travaux de terrassement (modelage du terrain) et le préverdissement.

Le porphyre de la carrière de Wisches-Hersbach – Groupe Colas

La Société des carrières de l'Est, filiale de Colas Nord-Est, exploite la carrière de Wisches-Hersbach située dans la vallée de la Bruche entre Wisches et Schirmeck.

Cette carrière est constituée de 15 fronts de taille de 15 m chacun, soit 225 m de dénivelé total.

Le gisement exploité est composé de plusieurs roches : la grauwacke, les cinérites et tufs, des filons de diabase. L'ensemble de ces roches fournit un matériau dont les qualités mécaniques (dureté et résistance à l'usure) permettent de répondre aux exigences les plus sévères du marché routier et autoroutier.

Un embranchement ferroviaire permet d'expédier les matériaux de qualité supérieure vers la Lorraine et la Champagne pour des chantiers de type autoroutier.



Observation de la carrière de Wisches-Hersbach. DR

programme

- 9 h 00 **Accueil sur le parking de la carrière de Saint-Nabor**
- 9 h 30 **Présentation du réaménagement par les responsables, puis visite du site et des installations**
- 12 h 15 **Déjeuner en commun au restaurant**
- 14 h 00 **Accueil et présentation du site Colas de Wisches-Hersbach**
- 14 h 45 **Visite de la carrière, du site et des installations**
- 16 h 30 **Clôture de la journée**

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Prévoir impérativement : veste à manches longues, baudrier, casque, lunettes de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité.

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique
district Est

Réaménagement de la carrière de Saint-Nabor (67), Carrière de Wisches-Hersbach – Groupe Colas (67), mardi 21 mars 2017

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 52 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

65 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT17-02) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org